

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PULY CLEANER en poudre

1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

Dénomination commerciale : **PULY CLEANER - DECALCIFICANTE EASY - ECM ENTKALKER - ECOKAL**

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Détartrant en poudre pour machines à café expresso. Ne pas utiliser à d'autres fins que celles indiquées.

Utilisations déconseillées : ne pas utiliser à d'autres fins que celles indiquées.

1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ASACHIMICI SNC di Carubelli G. & C. - Via N. Sauro, 24 - 26039 VESCOVATO CR Italie - Tél. + 390372830494 Fax. +390372830029

COORDONNÉES

Adresse e-mail : info@asachimici.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Centre antipoison de Milan Niguarda 02 66101029

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE **classification de la substance ou du mélange**

RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Irritation oculaire, cat. 2 : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

PRINCIPAUX EFFETS NOCIFS

Le produit provoque une irritation en contact avec les yeux.

En ce qui concerne l'environnement, il ne constitue pas une cause spécifique de dangers significatifs dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation.

2.2 ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE

Étiquette conforme au Règlement CE n° 1272/2008

PICTOGRAMMES DE

DANGER AVERTISSEMENTS

Attention

MENTIONS DE DANGER

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

CONSEILS DE PRUDENCE

(P102 Tenir hors de la portée des enfants)

(P103 Lire l'étiquette avant utilisation)

P264 Se laver soigneusement la peau après utilisation.

P280 Porter des gants / protéger les yeux / le visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

(P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette du produit.)



2.3 AUTRES DANGERS

Aucun autre danger connu dans la classification.

Procéder malgré tout conformément aux dispositions législatives en vigueur sur l'« évaluation des risques » fournies par l'employeur en matière de santé et de sécurité des travailleurs.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB en vertu du règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII, sur la base des informations disponibles concernant ses composants.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS CONCERNANT LES INGRÉDIENTS

Le produit est un mélange de substances. Les substances classées comme dangereuses sont énumérées ci-après et sont accompagnées de leur gamme de concentration (gamme RACC. CEE 89/542), de leurs symboles/mentions de danger relatifs/relatives ainsi que de leurs phrases H respectives.

3.2 MÉLANGES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PULY CLEANER en poudre

Substances n° CAS Toxicité aiguë orale chez le rat	n° règ. REACH 1999/45/CE	Contenu	Classification UE-CLP CE 1272/2008
Acide citrique 5949-29-1 DL50 = 11 700 mg/kg	01-2119457026-42	90 - 100 %	Irritation oculaire 2 H319
Acide L(+) tartrique naturel 87-69-4 DL50 2000/5000 mg/kg	01-2119537204-47	< 3 %	Lésions oculaires 1 H318

La composition chimique et/ou la concentration du mélange constituent la propriété intellectuelle d'Asachimici.
L'intégralité du texte des phrases H est reportée dans la section 16.

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

INDICATIONS GÉNÉRALES : Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant.

INHALATION : éloigner la victime de la zone, la faire se moucher et respirer de l'air frais.

CONTACT AVEC LA PEAU : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Rincer immédiatement et abondamment sous les paupières avec de l'eau.

INGESTION : boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS AIGUS ET RETARDÉS

Consulter la section 11.

4.3 INDICATION DE L'ÉVENTUELLE NÉCESSITÉ DE CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX

Consulter le point 4.1.

5 MESURES ANTI-INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Nuée aqueuse, mousse anti-incendie, poudre, sable, anhydride carbonique (CO₂).

5.2 DANGERS SPÉCIAUX DÉRIVANT DU MÉLANGE

Le produit n'est pas classé comme inflammable. S'il était impliqué dans un incendie, ne pas respirer les fumées.

5.3 RECOMMANDATIONS POUR LES PRÉPOSÉS À L'EXTINCTION DES INCENDIES

Pour la protection individuelle du personnel anti-incendie, utiliser des dispositifs de protection des voies respiratoires adéquats ainsi qu'un équipement de protection approprié.

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, DISPOSITIFS DE PROTECTION ET PROCÉDURES EN CAS D'URGENCE

Le personnel d'intervention doit endosser des équipements de protection individuelle appropriés (combinaison, gants, lunettes et masque anti-poussières). Éloigner de la zone en question le personnel non préposé aux interventions d'urgence.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Aucune mesure particulière de précaution pour sauvegarder l'environnement n'est requise. Contenir la perte et transvaser le contenu dans un nouveau récipient. Éloigner des égouts. En cas de déversement important de produit ou si ce dernier a entraîné une contamination, avertir les autorités compétentes.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET L'ASSAINISSEMENT

Collecter avec soin le produit répandu (il est plus judicieux de l'aspirer) puis laver abondamment à l'eau la zone affectée. En cas de mise au rebut du produit non réutilisable, opérer conformément aux normes en vigueur.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Si nécessaire, consulter les sections 8 et 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÛRE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PULY CLEANER en poudre

Respecter les mesures de précaution habituelles en ce qui concerne la manipulation de produits chimiques. Aérer correctement les locaux : si nécessaire, opérer en utilisant des appareils équipés de dispositifs d'aspiration afin d'empêcher la dispersion du produit dans l'air. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons. Éviter de manipuler les emballages de façon incorrecte et que ces derniers ne subissent des chocs, cela pourrait entraîner un échappement de produit. Au cours de la manipulation, opérer dans un endroit propre et ordonné. En présence de poussières, il est conseillé d'utiliser les moyens de protection appropriés : masque anti-poussières, gants et lunettes (consulter la section 8).

7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Le produit doit être stocké dans des lieux pourvus de sols résistants aux acides, couverts, secs, frais et aérés. Conserver le produit à l'abri des sources de chaleur, des températures non supérieures à 30 °C/86 °F et des rayons solaires. Bien refermer les emballages après utilisation et les tenir à l'écart des produits alcalins ou des agents oxydants (consulter les sections 10 et 14). Le produit ne subit aucune décomposition s'il est stocké et utilisé conformément aux indications fournies.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Aucune recommandation spécifique disponible.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs limites pour l'exposition : aucune donnée concernant des expérimentations menées sur le composé en matière d'exposition professionnelle n'étant disponible, il convient de garder en tête les concentrations des substances constituant la préparation (consulter la section 3) afin de pouvoir déterminer une valeur estimée sur la base et en relation à leurs caractéristiques et classifications toxicologiques propres.

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

- PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : éviter d'inhaler les poussières. En présence de poussières, utiliser un masque anti-poussières.
- PROTECTION DES MAINS : utiliser des gants en caoutchouc (PVC, etc.).
- PROTECTION DES YEUX : éviter le contact avec les yeux. En présence de poussières en suspension dans l'air, utiliser des lunettes de protection étanches.
- PROTECTION DE LA PEAU : porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact direct de la poudre avec la peau.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES FONDAMENTALES

- ASPECT : poudre cristalline blanche
- ODEUR : inodore
- pH : (solution à 5 % dans l'eau) 1,85 ca
- POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : n.d.
- POINT D'ÉBULLITION INITIALE ET INTERVALLE D'ÉBULLITION : n.d.
- POINT D'ÉCLAIR : n.d.
- TAUX D'ÉVAPORATION : n.d.
- INFLAMMABILITÉ (SOLIDES, GAZ) : n.a.
- LIMITE SUPÉRIEURE/INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ : n.a.
- PRESSION DE VAPEUR : n.d.
- DENSITÉ DE VAPEUR : n.d.
- DENSITÉ RELATIVE : n.d. (densité apparente g/ml 1,54 ca.)
- SOLUBILITÉ : rapidement soluble dans l'eau. Ca. 880 g/l à 20 °C
- COEFFICIENT DE RÉPARTITION N-OCTANOL/EAU : n.d.
- TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION SPONTANÉE : n.d.
- TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : n.d.
- VISCOSITÉ : n.a.
- PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES : n.a.
- PROPRIÉTÉS OXYDANTES : n.d.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

- Aucune donnée.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PULY CLEANER en poudre

Il est recommandé de ne pas disperser le produit dans l'environnement. Il est également rappelé de ne jamais mélanger des substances et/ou des préparations chimiques différentes entre elles.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est hautement stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

La teneur en acide du produit provoque des réactions avec les alcalins (réaction exothermique) ainsi qu'avec les substances générant des alcalins.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la formation de poussières, les sources de chaleur et l'humidité.

10.5 MATÉRIAUX INCOMPATIBLES

Éviter le contact avec l'air humide, les bases fortes ou les agents oxydants.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE

La libération de vapeurs toxiques en cas d'incendie ou de températures élevées peut présenter des risques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée concernant des expérimentations menées sur le composé n'étant disponible, il convient de garder en tête la concentration des substances contenues dans la préparation (consulter la section 3) afin de pouvoir évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

11.1 INFORMATIONS CONCERNANT LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité aiguë, irritation et corrosivité : selon notre expérience, le produit a un degré de toxicité commun aux produits de nature acide et présente par conséquent, dans des conditions normales de manipulation, des risques similaires aux produits classés comme irritants. Il induit également des manifestations inflammatoires en contact avec les yeux.

- Sensibilisation : n.a.
- Toxicité à doses répétées : n.a.
- Cancérogénicité : n.a.
- Mutagénicité : n.a.
- Toxicité pour la reproduction : n.a.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

Utiliser la préparation dans les conditions et aux fins prévues. Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail en évitant de disperser le produit dans l'environnement. Ne pas écouler le produit dans des eaux de surfaces ou dans les égouts. Ne pas disperser le produit dans le sol. Aucune donnée écotoxicologique concernant le mélange en tant que tel n'étant disponible, nous vous renvoyons aux informations toxicologiques concernant les principales substances entrant dans la composition du mélange même reportées dans la section 3.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Les tensioactifs contenus dans le produit sont conformes aux critères en matière de biodégradabilité établis par le RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

N.D.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

N.D.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET vPvB

Le mélange, sur la base des informations disponibles, ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.

12.6 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun effet indésirable observé.

13 CONSIDÉRATIONS SUR LA MISE AU REBUT

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour la manipulation, respecter les mesures de précaution en matière de protection (consulter les sections 6, 7 et 8).

Si possible, récupérer. De petites quantités de produit peuvent être écouler, après avoir été préalablement diluées dans de l'eau, dans des stations d'épuration des eaux usées ou confiées à des entreprises spécialisées dans la récupération de déchets spéciaux et/ou industriels agréées par les autorités responsables. Opérer par conséquent conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur. Toujours assainir les emballages avant de les mettre au rebut ou au recyclage en respectant les législations en vigueur en la matière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PULY CLEANER en poudre

14 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Pour le confinement et le transport du produit, il est possible d'utiliser des sacs ou des fûts de diverses natures mais toujours emballés sous polyéthylène. Les emballages doivent toujours être bien fermés afin d'éviter que le produit ne se dégrade ou ne devienne compacte. Au cours du transport, les emballages soigneusement rangés doivent être protégés des rayons du soleil et de la chaleur (entreposer le plus possible au frais). Transporter le produit en prenant soin de le protéger de la pluie et des intempéries (entreposer le plus possible au sec). En cas de pertes accidentelles, respecter les précautions décrites à la section 6.

NON SUJET À LA RÉGLEMENTATION SUR LES TRANSPORTS (ADR)

15 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

15.1 NORMES ET LÉGISLATIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES AU MÉLANGE

Directive 67/548/CEE (classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses) et ses modifications successives ;

Directive 99/45/CE (classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses) et ses modifications successives ;

Règlement n° 1907/2006/CE (Reach) ;

Règlement n°. 1272/2008/CE (CLP) ;

Règlement n°. 790/2009/CE (modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique l'ATP du règlement n° 1272/2008/CE) ;

Décret-loi 81/2008 (texte unique en matière de protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail) et ses modifications successives et Directive 2009/161/UE ;

Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents et ses modifications successives ;

Règlement 453/2010 (UE) ; normes concernant le transport de marchandises dangereuses sur route/sur rails : Accord ADR/RID.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée sur le mélange.

16 AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases H citées à la section 3 de la fiche relatives à chaque composant :

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de respecter les normes locales, nationales et communautaires.

Suivi médical du personnel : les visites médicales de prévention et périodiques du personnel constituent une obligation légale.

Les données reportées ci-après s'appuient sur nos connaissances actuelles et ne doivent pas être considérées comme exhaustives ni contraignantes. Elles s'appliquent au produit tel quel et sont conformes aux spécifications. Notre entreprise n'assume aucune responsabilité légale quant à l'utilisation desdites informations ou à leur fiabilité. Lesdites informations ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de respecter l'ensemble des normes législatives, administratives et de réglementation relatives au produit, à l'hygiène ainsi qu'à la sécurité au travail. Bien qu'il s'agisse des meilleures informations que nous ayons en notre possession en date de la dernière révision, nous suggérons à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exactitude de ces dernières, surtout en ce qui concerne l'utilisation spécifique prévue pour le produit en question. L'application, l'utilisation et la transformation de la préparation relèvent de la seule responsabilité du client. Lire les instructions et les étiquetages figurant sur les emballages avant utilisation.

Les informations contenues dans la présente fiche sont conformes à ce qui est prévu par les normes en vigueur en matière de substances dangereuses reportées dans la section 15.

Par conséquent, en raison des nombreuses modifications faisant l'objet de cette révision, il ne sera pas fait mention des informations ajoutées, supprimées et modifiées. Considérer ainsi que la présente fiche annule et remplace en totalité chaque édition précédente.